



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance le lundi **28 août 2023**, à 17 h 30, à la mairie de Contrecœur, située au 5000, route Marie-Victorin, afin de statuer conformément au règlement 1279-2022 relatif à la démolition des immeubles, sur la demande concernant l'immeuble suivant :

**9170, route Marie-Victorin, Contrecœur, J0L 1C0**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel à : [greffe@ville.contrecoeur.qc.ca](mailto:greffe@ville.contrecoeur.qc.ca).

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

ATTESTÉ À CONTRECŒUR, LE 7 AOÛT 2023.

---

M<sup>e</sup> MAGALIE HURTEAU  
GREFFIÈRE